

**PROCES-VERBAL CONDENSE**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 13 décembre 2018**

**Modification de la composition du Conseil Municipal et de certaines commissions**

Suite à la démission de Madame Irène BRODBECK, le Conseil Municipal installe Madame Nadia PETER-LANTZ, candidate suivante de la liste « Ensemble et Solidaires pour Pfastatt », en tant que nouvelle conseillère municipale.

Madame Nadia PETER-LANTZ remplacera Madame Irène BRODBECK dans les commissions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Commission Culturelle

Monsieur Georges GREINER remplacera Madame Irène BRODBECK dans la commission suivante :

- Commission du Patrimoine

**Compte-rendu des commissions**

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Commission Technique : 30 octobre et 27 novembre
- Commission Patrimoine : 03 novembre
- Commission Scolaire : 14 novembre et 12 décembre
- Commission communication : 21 novembre
- C.M.A.J.D. : 15 novembre
- CCAS : 20 novembre

**Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2020**

Comme d'habitude, l'ONF établit annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes.

Ce dernier permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part les parcelles forestières à marteler dans les groupes d'amélioration et, d'autre part, les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels dans les groupes de régénération.

La charte de la forêt communale, cosignée par l'ONF et les communes forestières, spécifie que la proposition d'état d'assiette pour l'année 2020, détaillée ci-dessous, doit être approuvée par délibération du Conseil Municipal. L'approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Ces coupes seront ensuite portées sur l'état des coupes qui sera soumis à l'accord du Conseil Municipal en fin d'année.

Numéro des parcelles	Surface en ha	Nature technique de la coupe	Mode de vente prévu
1-1 et 15-i	10,50	Amélioration	Bois façonné + sur pied

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette tel que proposé ci-dessus.

## Reconduction de marchés pour 2019

Les marchés suivants :

- Maintenance de la voirie - Titulaire du marché : Entreprise COLAS
- Espaces verts - Titulaire du marché : Association EDS
- Entretien des chaufferies – Titulaire du marché : Société WELTER
- Restauration scolaire – Titulaires des marchés : SODEXHO et MJC/Centre socio-culturel La Bobine
- Assurances communales – Titulaire des marchés :
  - Lot « Dommages aux biens » : Cabinet SMACL
  - Lot « Responsabilité civile » : Cabinet BIANCHI
  - Lot « Flotte automobile » : Cabinet SMACL
  - Lot « Risque statutaire du personnel » : Cabinet DEXIA-SOFCAP
  - Lot « Protection juridique des agents et des élus » : Cabinet MOUREY-JOLY

ont été conclus pour une période de 3 à 5 ans suite à des appels à la concurrence.

Une délibération de reconduction annuelle est nécessaire. Elle concerne l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal approuve la reconduction des marchés sus-désignés pour l'exercice 2019.

## Travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable rue de Dornach : avenant au marché

Suite à un appel d'offres, les travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable de diamètre 250 mm rue de Dornach ont été dévolus à l'entreprise ARKEDIA ORLY de Turckheim pour un montant de 79 412,00 € HT, soit 95 294,40 € TTC, selon marché du 23 juillet 2018.

Par rapport au marché initial, les travaux complémentaires suivants ont été nécessaires :

- démolition d'enrobés d'une épaisseur de 10 à 40 cm pris en sandwich sous la dernière structure de voirie mise en place, non décelables avant le début du chantier.

Le coût de ces travaux supplémentaires est évalué à la somme de 7 557,70 € HT, soit 9 069,24 € TTC.

Du fait du présent avenant, la masse initiale du marché est portée du montant de 79 412,00 € HT, soit 95 294,40 € TTC, au montant de 86 969,70 € HT, soit 104 363,64 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché tel que proposé ci-dessus.

## Budget principal : décision modificative n° 3

Sur demande de la trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal la prise d'une décision modificative afin d'ajuster certains montants réels par rapport aux inscriptions prévisionnelles du budget primitif.

Cette décision porte sur une somme totale de 86.200,00 € équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

### Dépenses :

- Charges de personnel : + 70.000,00 € (nouvelle embauche, remplacement et retour congés de maladie)
- Autres charges de gestion courante : + 15.000,00 € (reliquat MJC – motif : plus d'enfants accueillis aux centres aérés et de loisirs)
- Charges financières : + 1.200,00 € (frais financiers nouvel emprunt pour l'école)

### Recettes :

- Subventions d'investissement : + 86.200,00 € (subvention pour la nouvelle école et le périscolaire).

Approbation du Conseil Municipal.

## Fixation de la surtaxe communale 2019 sur le prix de l'eau

Comme les années précédentes, il est demandé aux communes membres du Syndicat de délibérer sur la surtaxe communale sur le prix de l'eau avant le 31 décembre afin de pouvoir appliquer le tarif réel du m<sup>3</sup> d'eau dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir, pour l'exercice 2019, la surtaxe communale sur le prix de l'eau à 0,4243 € par m<sup>3</sup>.

Proposition approuvée.

## Dépenses d'investissement : report de crédits

Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, le Conseil Municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des montants inscrits au budget de l'année précédente du fait de l'absence de report de crédits.

## Reconduction de la ligne de trésorerie pour 2019

Depuis plusieurs années, la commune est titulaire d'une ligne de trésorerie. Pour l'exercice 2019, il est proposé de maintenir cette ligne à 2 M€.

D'après la consultation effectuée auprès de cinq établissements financiers, la meilleure proposition a été remise par le Groupe Caisse d'Epargne, titulaire actuel de la ligne de trésorerie, aux conditions suivantes : taux révisable EONIA (actuellement de 0,00 %) + marge de 0,65 % (pour mémoire 2018 : taux EONIA (+ 0,00 %) et marge de 0,61 %).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Tarifs communaux 2019

A l'instar de l'année précédente, il est à nouveau proposé de scinder ce qui est funéraire (concessions au cimetière) de ce qui est festif (location de matériels et de salles), ce qui permettra une fixation différenciée des tarifs.

Pour 2019, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs funéraires en vigueur en 2018 et d'appliquer pour les autres tarifs une augmentation égale au coût de la vie, soit 1,2 %.

Accord du Conseil Municipal

Une refonte totale des tarifs communaux sera étudiée en cours d'année et les propositions communiquées lors d'une prochaine séance, éventuellement en commissions réunies.

## Attributions de subventions

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des pêcheurs à la ligne – Pfastatt ..... 1 410,00 €  
   . prise en charge taxes foncières 2018
- Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs (OMSAL) – Pfastatt ..... 1 750,00 €  
   . prise en charge du voyage éducatif du CMJ à Strasbourg
- Association des amis de la ferme – Pfastatt ..... 90,00 €  
   . remboursement des frais d'inscription au registre des associations

- Union Musicale – Pfastatt ..... ..400,00 €  
   . *subvention pour la prestation du 11 Novembre*

### **Avis sur une enquête publique au titre des installations classées**

La société COVED a présenté un dossier aux fins d'être autorisée à exploiter une installation de traitement et de transit de déchets sur le territoire de la commune de Richwiller.

S'agissant d'une installation classée, une enquête publique était ouverte du 07 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus.

L'article 10 de l'arrêté préfectoral stipule qu'indépendamment du déroulement de l'enquête, les conseils municipaux de la commune d'implantation et des communes du rayon d'affichage sont appelés à donner leur avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'exploitation d'une installation de traitement et de transit de déchets sur le territoire de la commune de Richwiller présenté par la société COVED.

### **Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2017. Ces rapports, dont une copie était annexée à l'ordre du jour, sont présentés par le Maire dans le cadre de la loi n° 95-100 du 2 juillet 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

### **Communications et divers**

#### **Points évoqués sous « divers » :**

- La prise en charge des frais de mission des élus ayant assisté au Congrès des Maires à Paris
- La prise d'une motion soumise par l'Ordre des avocats qui s'oppose à la future loi de réforme de la justice risquant de limiter le nombre de juridictions
- La mise en place de la commission de circulation
- La disparition de livres d'échantillons au musée de l'impression sur étoffes de Mulhouse, dont une grande partie provenait de l'ancienne usine Texunion
- La remise à jour de la commission de l'environnement